



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 22 DECEMBRE 2022**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Jean-Christophe BOULANGÉ
Date de convocation : 13 décembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 32
Nombre de procuration : 10

Extrait n°CC-12-2022-305

Objet : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 - Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, George GÉLIE, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Kristelle RISAL, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Claude Rémy HARNAIS, Joël Christine LINORD, Christian VERNEUIL, Belfort BIROTA, Robert DULYMOIS, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPFILE, Josette MASSOLIN, Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL, Annick CHARLEC.

Arrivés en cours de séance : Maurice BONTÉ, Gilbert COUTURIER, Sylvain HOCHÉ.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE à Patricia Athanase PALMONT, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Claude Rémy HARNAIS, Claude BELLUNE à Joël Christine LINORD, Maryse ALSIF épouse RANGOLY à Christian VERNEUIL, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPFILE, Frédéric BUVAL à Christian PALIN.

En cours de séance : Stéphane LORDELLOT à Gilbert COUTURIER, Sylvie PALCY à Jonathan TABAR, Justin PAMPFILE à Olivier JEAN-DENIS.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Annick COMIER, Pamela PATRON, Germain DUTON, Gwladys COLER, Georgette RANGOLY, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Christian RAPHA, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-04-2021-064 du 14 avril 2021 approuvant l'ouverture des autorisations de programme et des crédits de paiement y afférents pour le budget annexe Assainissement ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-04-2021-065 du 14 avril 2021 approuvant l'ouverture des autorisations de programme et des crédits de paiement y afférents pour le budget annexe Eau potable ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du n° CC-04-2022-086 du 21 avril 2022 approuvant le compte administratif 2021 du budget annexe Eau potable ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du n° CC-04-2022-087 du 21 avril 2022 approuvant le compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-04-2022-095 du 21 avril 2022 approuvant l'ouverture des autorisations d'engagement et crédits de paiement du budgets annexes Eau potable ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-04-2022-097 du 21 avril 2022 approuvant l'ouverture des autorisations d'engagement et crédits de paiement du budgets annexes Assainissement ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-04-2022-108 du 21 avril 2022 portant approbation du budget primitif 2022 du budget annexe Eau potable ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-04-2022-109 du 21 avril 2022 portant approbation du budget primitif 2022 du budget annexe Assainissement ;

Vu le 1^{er} avis de la Chambre Régionale des Comptes n° 2022-0081 du 11 octobre 2022 relatif aux comptes administratifs 2021 de CAP Nord Martinique ;

Vu le 1^{er} avis de la Chambre Régionale des Comptes n°2022-0082 du 11 octobre 2022 relatifs aux budgets primitifs 2022 de CAP Nord Martinique ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-11-2022-270 du 10 novembre 2022 approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe Eau potable ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-11-2022-271 du 10 novembre 2022 approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe Eau potable ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-11-2022-265 du 10 novembre 2022 approuvant la modification des autorisations de programme et crédits de paiement du budget Assainissement ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-11-2022-266 du 10 novembre 2022 approuvant la modification des Autorisations d'engagement et Crédits de paiement sur le budget annexe Eau potable ;

Vu le 2^{ème} Avis de la Chambre Régionale des Comptes n° 2022-0099 du 12 décembre 2022 relatif au budget principal de CAP Nord Martinique ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-12-2022-302 du 22 décembre 2022 approuvant la décision modificative 2 pour le budget annexe Assainissement ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-12-2022-303 du 22 décembre 2022 approuvant la décision modificative 2 pour le budget annexe Eau potable ;

Considérant que le Préfet de la Martinique a saisi la Chambre Régionale des Comptes des Antilles et de la Guyane au sujet des comptes administratifs 2021 et des budgets primitifs 2022 afin que cette dernière se prononce sur les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire ;

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes a rendu son premier avis le 11 octobre 2022. Ce dernier a été notifié à l'EPCI le 26 octobre 2022. Conformément à l'article 1612-19, le Conseil Communautaire a été informé de cet avis et a voté les décisions modificatives correspondantes lors du Conseil Communautaire du 10 novembre 2022 ;

Considérant que lors de la décision modificative n°1, un premier ajustement des crédits budgétaires avait été opéré mais que de nouveaux besoins ont été recensés et une décision modificative n°2 a dû être prise ;

Considérant qu'entre le 1^{er} janvier et le vote du budget de l'exercice en cours (avant la date limite de vote), l'ordonnateur peut, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du CGCT :

- Engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent ;
- Liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation d'engagement sur des exercices antérieurs dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation d'engagement comme suit :

BUDGET EAU							
Intitulé de l'AE	AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement ouverts au titre de 2022	Crédits de paiement ouverts au titre de 2023	Crédits de paiement ouverts au titre de 2024	Crédits de paiement ouverts au titre de 2025
Fourniture de service de télécommunications	24 000,00	0	24 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Mise en œuvre, abonnement, gestion et maintenance d'un accès Internet en fibre optique	34 164,00	0	34 164,00	1 898,00	11 388,00	11 388,00	9 490,00

BUDGET ASSAINISSEMENT							
Intitulé de l'AE	AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement ouverts au titre de 2022	Crédits de paiement ouverts au titre de 2023	Crédits de paiement ouverts au titre de 2024	Crédits de paiement ouverts au titre de 2025
Fourniture de service de télécommunications	16 000,00	0	16 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00

Considérant que s'agissant des dépenses d'investissement, l'article L1612-1 prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante :

- Engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- Liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ;

Considérant que la délibération prise à cet effet doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitres et articles budgétaires d'exécution.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du CGCT, il est proposé d'autoriser le Président, entre le 1er janvier et le 15 avril 2023, à :

- D'une part, engager, liquider et mandater **les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette comme suit :

BUDGET ANNEXI DE L'EAU POTABLE DE CAP NORD MARTINIQUE

Compte	Libellé	Crédits ouverts en 2022 (BP+BS+DM)	Montant autorisé avant le vote du budget primitif 2023
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	14 401,84	3 600,46
10222	F.C.T.V.A.	14 401,84	3 600,46
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	29 096,08	7 274,02
13118	Autres	29 096,08	7 274,02
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 000,00	3 250,00
2051	Concessions et droits similaires	13 000,00	3 250,00
2013042	SÉCURISATION ET RENFORCEMENT OUVRAGES MORESTIN	44 600,00	11 150,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	44 600,00	11 150,00
201522	REHAB RÉSERVOIR PROG 2015 NORD ATLANTIQUE	191 365,63	47 841,40
2315	Installations, matériel et outillage techniques	191 365,63	47 841,40
2017191	RÉHABILITATION DES RÉSERVOIRS NC DERNIÈRE PHASE	25 185,25	6 296,31
2315	Installations, matériel et outillage techniques	25 185,25	6 296,31
2018231	ACCORD CADRE A BDC 2018-2021	643 141,55	160 785,38
2315	Installations, matériel et outillage techniques	643 141,55	160 785,38
2019235	ÉTUDES DIVERSES ET IMPRÉVUS - ANNÉE 2019	89 179,80	22 294,95
2031	Frais d'études	89 179,80	22 294,95
2019236	ÉTUDES SCHÉMA DIR ALIMENTATION EN EAU POT	256 960,00	64 240,00
2031	Frais d'études	256 960,00	64 240,00
2020010	RENOUVELLEMENT DE RÉSEAU D'E. P. TRANCHE 2020	47 100,00	11 775,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	47 100,00	11 775,00
2020051	ÉTUDES DIVERSES ET IMPRÉVUES	39 780,00	9 945,00
2031	Frais d'études	39 780,00	9 945,00
2020061	TRAVAUX EN EAU POTABLE PLAN D'URGENCE	2 906 774,52	726 693,62
2031	Frais d'études	217 031,00	54 257,75
2033	Frais d'insertion	20 500,54	5 125,13
2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 669 242,98	667 310,74
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-

2020070	TRAVAUX EN EAU POTABLE CROCHEMORT REDOUTE LORRAIN	128 528,74	32 132,18
2315	Installations, matériel et outillage techniques	128 528,74	32 132,18
2021002	NOUVELLE UPEP DU LORRAIN ÉTUDES & TRAV	265 000,00	66 250,00
2031	Frais d'études	255 000,00	63 750,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	2 500,00
2021003	RECHERCHES EN EAU GRD RRE TR 2021	310 000,00	77 500,00
2031	Frais d'études	300 000,00	75 000,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	2 500,00
2021004	RECHERCHES EN EAU RAV SUZANNE TR 2021	409 000,00	102 250,00
2031	Frais d'études	404 000,00	101 000,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	1 250,00
2021006	RENOUVELLEMENT DE RÉSEAU D'E. P. TRANCHE 8KM	1 551 266,35	387 816,58
2031	Frais d'études	31 266,35	7 816,58
2033	Frais d'insertion	20 000,00	5 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 500 000,00	375 000,00
2021008	AMÉLIORATION PERFORMANCES INFRASTRUCTS E P 2021	1 520 000,00	380 000,00
2033	Frais d'insertion	20 000,00	5 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 500 000,00	375 000,00
2021012	OP MUTUALISÉE DE GESTION DE LA PÉNURIE D'EP	510 000,00	127 500,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	2 500,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	500 000,00	125 000,00
2021015	RÉGULARISATION FONCIÈRE SITES OUVRAGES RÉSEAU EP	272 000,00	68 000,00
2031	Frais d'études	50 000,00	12 500,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	1 250,00
2111	Terrains nus	217 000,00	54 250,00
2021020	TRAVAUX DIVERS ET IMPREVUS BDC RECONDUCTION N°2	3 411 771,22	852 942,80
2031	Frais d'études	1 098,00	274,50
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	39 897,00	9 974,25
2315	Installations, matériel et outillage techniques	3 340 777,20	835 194,30
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	29 999,02	7 499,75
2022001	ÉTUDES ET TRAV DIVERS SUR LE TERRITOIRE CAPNORD	7 759 258,52	1 939 814,62
2031	Frais d'études	418 571,03	104 642,75
2033	Frais d'insertion	30 000,00	7 500,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	7 310 687,49	1 827 671,87
2022002	AMEN RÉSEAU AEP RUE CITERNE-ST LAURENT STE MARIE	808 000,00	202 000,00
2033	Frais d'insertion	8 000,00	2 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	800 000,00	200 000,00
2022003	ACQUISITION UN LOGICIEL MÉTIER PATRIMOINE SIG	60 000,00	15 000,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	1 250,00
2051	Concessions et droits similaires	55 000,00	13 750,00

2022004	TRAVAUX D'ÉQUIPEMENT DIVERS SUR RÉSEAUX	710 000,00	177 500,00
2031	Frais d'études	30 000,00	7 500,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	2 500,00
2155	Outillage industriel	300 000,00	75 000,00
21561	Service de distribution d'eau	370 000,00	92 500,00
2022005	ÉTUDES CONST UN RÉSERVOIR BOIS LÉZARDS GROS MORNE	160 000,00	40 000,00
2031	Frais d'études	150 000,00	37 500,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	2 500,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	209 875,62	52 468,89
21355	Installations générales, bâtiments administratifs	58 466,35	14 616,58
2182	Matériel de transport	50 000,00	12 500,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	88 888,00	22 222,00
2184	Mobilier	10 000,00	2 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 521,27	630,31
TOTAL CRÉDITS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE			5 596 321,21

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE CAP NORD MARTINIQUE

Compte	Libellé	Crédits ouverts en 2022 (BP+BS+DM)	Montant autorisé avant le vote du budget primitif 2023
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	376 849,86	94 212,46
13118	Autres	96 849,86	24 212,46
1316	Autres établissements publics locaux	280 000,00	70 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 976,00	7 244,00
2031	Frais d'études	5 000,00	1 250,00
2051	Concessions et droits similaires	23 976,00	5 994,00
201109	ÉTUDES STATION DU LORRAIN	65 311,89	16 327,97
2315	Installations, matériel et outillage techniques	65 311,89	16 327,97
201417	TRAVAUX STEP BON AIR	3 596,90	899,22
2315	Installations, matériel et outillage techniques	3 596,90	899,22
201620	TRVX RENFORCEMENT ET MODERNISATION DES OUVRAGES	1 131 261,24	282 815,31
2031	Frais d'études	63 000,00	15 750,00
2033	Frais d'insertion	2 628,72	657,18
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 065 632,52	266 408,13
20170151	STEP PONTALERY	2 666 107,60	666 526,90
2033	Frais d'insertion	2 000,00	500,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 664 107,60	666 026,90
2018231	TRAVAUX DIVERS ET IMPRÉVUS 2018	8 203,93	2 050,98
2315	Installations, matériel et outillage techniques	8 203,93	2 050,98
2019237	FINALISATION 2019 DES TRAVAUX STEP DE PONTALERY	216 699,00	54 174,75

2315	Installations, matériel et outillage techniques	216 699,00	54 174,75
2020302	MISE A NIV AGGLOMERAT TARTANE	128 603,77	32 150,94
2315	Installations, matériel et outillage techniques	128 603,77	32 150,94
2020400	: ACCORD CAD 2020 TRAV URGENTS	81 290,46	20 322,61
2315	Installations, matériel et outillage techniques	81 290,46	20 322,61
2020502	ACQUISITION LOGICIEL ANC	43 548,75	10 887,18
2033	Frais d'insertion	188,75	47,18
2051	Concessions et droits similaires	43 360,00	10 840,00
2021002	RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE STEP	102 000,00	25 500,00
2031	Frais d'études	100 000,00	25 000,00
2033	Frais d'insertion	2 000,00	500,00
2021004	DIAGNOSTIC RÉSEAUX ASCOL 2021	348 351,00	87 087,75
2031	Frais d'études	346 351,00	86 587,75
2033	Frais d'insertion	2 000,00	500,00
2021007	EQUIPMNT EN GRPES ELECTRO FIXES ET MOBILES	422 800,00	105 700,00
2155	Outillage industriel	420 000,00	105 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 800,00	700,00
2021008	AMELIORAT PERF INFRASTRUCT ASCOL	711 703,02	177 925,75
2031	Frais d'études	63 000,00	15 750,00
2033	Frais d'insertion	3 318,52	829,63
2315	Installations, matériel et outillage techniques	645 384,50	161 346,12
2021009	TVX DIV. IMPR. REP. RNFCMNT. ASCOL & AUTR IMPR.	235 527,84	58 881,96
2033	Frais d'insertion	2 000,00	500,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	233 527,84	58 381,96
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 740,50	10 185,12
2182	Matériel de transport	16 275,00	4 068,75
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	17 897,50	4 474,37
2184	Mobilier	5 968,00	1 492,00
2188	Autres immobilisations corporelles	600,00	150,00
TOTAL CRÉDITS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT			1 652 892,90

D'autre part, autoriser le Président, entre le 1^{er} janvier et le vote du budget primitif 2023, à mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget conformément à l'état de la dette du budget principal et des budgets annexes eau et assainissement ;

Considérant qu'il est proposé d'autoriser le Président, entre le 1^{er} janvier et le vote du budget primitif 2023, à liquider et mandater **les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs**, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme comme suit :

BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE DE CAP NORD MARTINIQUE

Numéro AP	Numéro Opération	Libellé de l'opération	Crédits de paiement 2023
2021-1	2020050	Construction du réservoir de Vallon au lorrain	0,00
2021-2	2021009	Modernisation et optimisation de l'interconnexion Vivé	0,00
2021-3	2021005	Recherche en eau sur le territoire de CAPNORD	0,00
2021-4	2021016	Régularisation administrative des captages	0,00
2021-5	2021001	Réhabilitation de réservoirs d'eau potable	0,00
2021-6	2021007	Sécurisation et renforcement des ouvrages supports de l'adduction de la source de Morestin	0,00
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT AUTORISÉS 2023 BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE			0,00

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE CAP NORD MARTINIQUE

Numéro AP	Numéro Opération	Libellé de l'opération	Crédits de paiement 2023
2021-1	2020301	Sécurisation du poste de refoulement du Fromager - CARBET	0,00
2021-2	2021006	Modernisation et optimisation de réseaux sur les quartiers Villeneuve et Lassalle à - SAINTE-MARIE	0,00
2021-3	201609	Mise en conformité de l'agglomération du Lorrain	0,00
2021-4	2021001	Mise à niveau de l'autosurveillance et suivi des milieux	0,00
2021-5	2020402	Modernisation des réseaux et PR du Prêcheur (Bourg et La Perle)	0,00
2021-6	2021010	Reprise et modernisation du réseau de Tartane - Commune de La Trinité. Programme 2020.	3 030 000,00
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT AUTORISÉS 2023 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT			3 030 000,00

Considérant que les Élus de la Commission finances réunis le 7 décembre 2022 ont émis un avis favorable sur l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 pour les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette comme exposé ci-dessus.

Article 2 :

De mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget conformément à l'état de la dette des budgets annexes eau et assainissement comme exposé ci-dessus.

Article 3 :

De liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme comme exposé ci-dessus.

Article 4 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 42

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 13 Janvier 2023

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

